

Le CdG62 vous accompagne dans la gestion des situations de handicap



La convention entre le FIPHFP et le CdG62

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)
ET LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS (CdG62)
S'ENGAGENT DANS LE CADRE DE LA LOI DE 2005 :

“ *Mettre en œuvre et développer une politique durable d'emploi, d'insertion et d'intégration des personnes handicapées auprès des collectivités et des établissements publics qui leur sont affiliés* ”

Entre 2019 et 2022, le service handicap du CdG62 a permis le maintien dans l'emploi de **210 agents** et l'accompagnement de collectivités dans la gestion de **24 apprentis**.



6 principaux types de handicap

Le handicap moteur



Il recouvre l'ensemble des **troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité**, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs.

Le handicap psychique



Aucune **définition exhaustive n'est possible**, d'autant que la **terminologie psychiatrique** (névrose, psychose...) est seulement **maîtrisée par les psychiatres**.

Le handicap visuel



Concerne **les personnes aveugles**, mais aussi, dans la majorité des cas, **les personnes malvoyantes**.

La déficience intellectuelle



C'est une **difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales** sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Le handicap auditif



La perte auditive totale est rare, **la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs »** pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification.

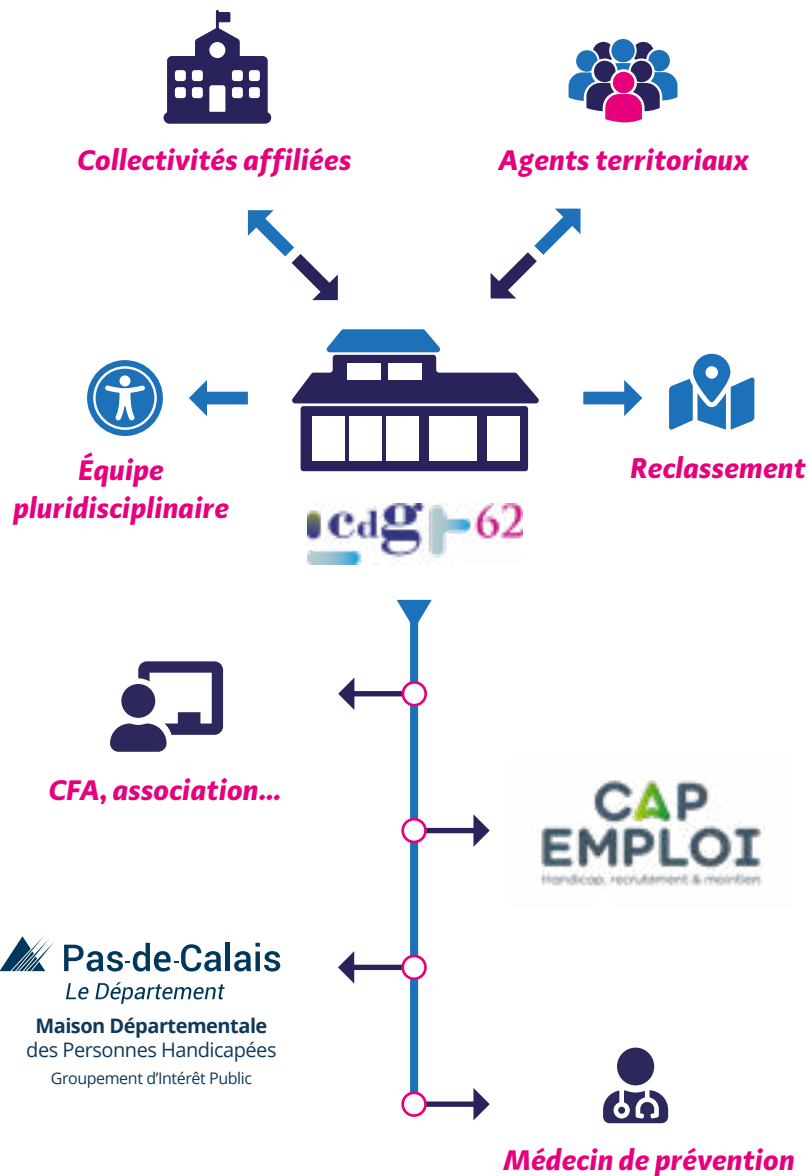
Les maladies invalidantes



Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...).



Le CdG62 vous accompagne pour toutes vos démarches liées au handicap



Un référent handicap à votre disposition

Notre référent handicap travaille au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** qui comprend :

- Le service de médecine préventive,
- Un préventeur,
- Le comité médical et la commission de réforme.

Suivi du contrat d'apprentissage

Nous vous assistons dans l'ensemble de vos démarches pour le **recrutement d'un apprenti** :

- Réalisation de **simulation financière** et aide à la saisie du dossier,
- **Coordination** entre les établissements de formation et la collectivité.

Aménagement de poste

Nous vous aidons au maintien dans l'emploi en vous assistant lors d'un **aménagement de poste** :

- Aide à la saisie du dossier,
- **Coordination** entre les médecins de prévention, CAP EMPLOI et la collectivité.

Sensibilisation au handicap

Notre équipe réalise des **réunions** pour sensibiliser les **collectivités** et leurs **agents** à la thématique handicap.

Comment ça marche ?

Vous avez un projet de contrat d'apprentissage, de maintien dans l'emploi ?

Contactez le service handicap au 03 21 54 81 22

handicap@cdg62.fr

Le Centre de Gestion de la FPT
du Pas-de-Calais vous accueille :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Tel. : 03 21 52 99 50
Fax : 03 21 52 01 62

Adresses utiles

• **Maison départementale des personnes handicapées**

Parc d'activités des Bonnettes
9 rue Willy Brandt
62000 ARRAS Cedex

Contact

03 21 21 84 00
mdph62@mdph62.fr

www.pasdecalais.fr/

• **CAP Emploi Pas-de-Calais Centre**

21 boulevard Vauban
62000 ARRAS

Contact

03 21 21 49 11
contact@capemploipasdecalaiscentre.com

www.capemploipasdecalaiscentre.com/

• **CAP Emploi Flandres Littoral**

547 Route du Pont – CS 24227
59495 LEFFRINCKOUCKE

Contact

03 28 63 75 20
contact@capemploiflandres-littoral.com

www.capemploi-59-62flandres-littoral.com/



cdg 62

www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS